



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2022-167

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2022-09-05-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame BESSY, secrétaire générale de la préfecture du calvados, sous-préfète de l'arrondissement de caen (2 pages)

Page 3

14-2022-09-05-00002 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les porteurs de la carte d'achat (BOP354) (4 pages)

Page 6

Préfecture du Calvados

14-2022-09-05-00001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Madame BESSY, secrétaire générale de la préfecture du calvados, sous-préfète de l'arrondissement de caen

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant délégation de signature à
Madame Florence BESSY,
secrétaire générale de la préfecture du Calvados,
sous-préfète de l'arrondissement de Caen**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados ;
- VU** le décret du Président de la République du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Florence BESSY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Calvados ;
- SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Florence BESSY, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, requêtes, mémoires et toutes pièces de procédure présentées devant les juridictions judiciaires et administratives compétentes, correspondances et documents, relevant des attributions de l'État dans le département du Calvados, à l'exception :

1. Des réquisitions de la force armée ;
2. des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit.

Article 2 : Madame Florence BESSY, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, assure la suppléance du préfet pour l'administration du département en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Florence BESSY, secrétaire générale de la préfecture du Calvados, pour accepter ou refuser les démissions des adjoints aux maires dans l'arrondissement de Caen.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **22 AOUT 2022**

Thierry MOSIMANN



Préfecture du Calvados

14-2022-09-05-00002

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire pour les porteurs de la carte d'achat
(BOP354)



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental (SGCD)**

**ARRÊTÉ PREFECTORAL
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
pour les porteurs de carte d'achat (BOP 354)**

**Le préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,
- VU** le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique,
- VU** le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 relatif aux contrats de la commande publique,
- VU** le décret n°2019-259 du 29 mars 2019 relatif au code de la commande publique,
- VU** le décret du Président de la République du 30 mars 2022 nommant M. Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados à compter du 27 avril 2022,
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 août 2021 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Calvados,
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Calvados à compter du 1^{er} janvier 2021,
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Calvados,
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 avril 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados,
- VU** l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2020 relatif à l'organisation de la direction départementale de la protection des populations du Calvados,
- VU** la convention portant délégation de gestion conclue le 3 juillet 2017 entre le CSPR Chorus de la préfecture de la Seine-Maritime et la préfecture du Calvados,
- VU** le contrat de service en date du 27 décembre 2016 relatif à la chaîne budgétaire et comptable DRFIP / Préfectures,
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

ARRETE

Article 1:

Délégation de signature est donnée aux porteurs de carte achat dont les noms figurent en annexe 1 pour régler les dépenses par carte d'achat sur le BOP 354 dans la limite des plafonds attribués.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur du secrétariat général commun départemental du Calvados sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Article 3 :

À compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados, cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral 14-2022-07-29-00002 du 28 juillet 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les porteurs de carte d'achat.

Fait à CAEN, le

22 AOÛT 2022

Le préfet du
Calvados,



Thierry MOSIMANN

Annexe 1

Liste des porteurs carte d'achat habilités à effectuer des achats par carte d'achat dans la limite des plafonds attribués et des règles relatives à la commande publique

Civilité	Nom	Prénom	Structure de rattachement	Plafond autorisé par transaction	Plafond annuel autorisé	Niveau de la carte
M.	BURNEL	Sylvain	DDETS	500,00 €	5 000,00 €	1
M.	DE CARLI	Stéphane	DDETS	500,00 €	5 000,00 €	1
M.	GERVIS	Christophe	DDTM	500,00 €	5 000,00 €	1
M.	LABIGNE	Denis	DDTM	500,00 €	5 000,00 €	1
Mme	LARDILLEUX	Sophie	DDTM	500,00 €	5 000,00 €	1
M.	CHATELAIN	Thierry	DDTM	500,00 €	5 000,00 €	1
Mme	BONNEL	Catherine	DDPP	500,00 €	5 000,00 €	1
Mme	AUVRAY	Michèle	DDPP	500,00 €	5 000,00 €	1
Mme	FOLLET	Sandrine	DDPP	500,00 €	5 000,00 €	1
M.	CORBIN	Michel	SGCD	500,00 €	14 000,00 €	3
M.	CABANNE	Jean-Baptiste	SGCD	2 000,00 €	50 000,00 €	3
M.	DENIS	Yann	SGCD	2 000,00 €	50 000,00 €	3
Mme	GUILLOU	Céline	SGCD	2 000,00 €	50 000,00 €	3
M.	MOSIMANN	Thierry	Préfecture	2 000,00 €	15 000,00 €	1
M.	TRONVILLE	Mathieu	Préfecture	550,00 €	14 000,00 €	3
M.	BABEL	Heddi	Préfecture	550,00 €	14 000,00 €	3
M.	DE LARA	Nathan	Préfecture	2 000,00 €	8 000,00 €	1
Mme	BESSY	Florence	Préfecture	2 000,00 €	15 000,00 €	1
Mme	LEFORT	Stéphanie	Préfecture	800,00 €	8 000,00 €	1
M.	DECRE	Julien	Préfecture	1 000,00 €	8 000,00 €	1
M.	SANCHES	Miguel	Préfecture	2 000,00 €	30 000,00 €	1
M.	JARDIN	Fabrice	Préfecture	550,00 €	14 000,00 €	3
M.	LERICOLAIS	Guillaume	Préfecture	2 000,00 €	8 000,00 €	1
M.	JEFFROY	Gwenn	Préfecture	800,00 €	8 000,00 €	1
M.	PARIS	Yann	Préfecture	550,00 €	14 000,00 €	3
Mme	FAUVEL	Régine	Préfecture	550,00 €	14 000,00 €	3

Le préfet du
Calvados,

Thierry MOSIMANN

